

**COMPTE-RENDU
DE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

COMMUNE DE PIERRE-PERCEE

Séance du vendredi 5 mars 2021

Date de Convocation : 01/03/2021

Date d’Affichage : 01/03/2021

Conseillers en exercice : 7

Conseillers présents : 6

Conseillers votants : 7

L’an deux mil vingt et un, le vendredi cinq mars à 17h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d’exposition de la commune sous la présidence de Monsieur GUYON Denis, le Maire.

Etaient présents : M. GUYON Denis, M. MONASSE Christian, M. BIASUTTO Mickaël,
M. MANGIN Jean-Paul, M. COMBEAU Éric, Mme FUHRMANN Sylvie,

Absents excusés : M. RAYNIER Stephan (Pouvoir à M. MONASSE Christian)

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. MONASSE Christian

Délibération N°2021-08

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2021.

Vote : à l’unanimité

Délibération N°2021-09

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Sous la présidence temporaire de M. BIASUTTO Mickaël, le Conseil Municipal examine les Comptes Administratifs de l’année 2020.

BUDGET CCAS

À l’issue de l’exercice 2020, le Compte Administratif laisse apparaître :

- Excédent de fonctionnement de 1 554.85 €

Suite à la délibération N°2021-03 du 29 janvier 2021 “Dissolution du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)”, le Conseil décide d’affecter l’excédent de fonctionnement au compte 002 “recette” du budget communal 2021.

BUDGET “A JODOT”

À l’issue de l’exercice 2020, le Compte Administratif laisse apparaître :

- Excédent de fonctionnement de 3 962.94 €
- Déficit d’investissement de 3 049.00 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 "recette" et le déficit d'investissement au compte 001 "dépense".

Hors la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs de l'exercice 2020.

Vote : à l'unanimité

Délibération N°2021-10

COMPTE DE GESTION 2020 (Budgets CCAS et "A JODOT")

Monsieur le Maire présente les Comptes de Gestion de l'année 2020.

Les Comptes de Gestion s'avèrent conformes en leurs écritures aux Comptes Administratifs 2020.

Après avoir constaté que les résultats de clôture sont égaux à ceux des Comptes Administratifs, autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DÉCIDE

d'adopter les Comptes de Gestion 2020 de Madame la Trésorière.

Vote : à l'unanimité

Délibération N°2021-11

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 BUDGET « A JODOT »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Section Fonctionnement

• Excédent reporté au 31/12/2019	:	3 962.94 €
• Exercice 2020	:	0.00 €
• Résultat cumulé (excédent) au 31/12/2020	:	3 962.94 €

Section Investissement

• Déficit reporté au 31/12/2019	:	3 049.00 €
• Exercice 2020	:	0.00 €
• Résultat cumulé (déficit) au 31/12/2020	:	- 3 049.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DECIDE

d'affecter les sommes de :

- 3 962.94 € au compte 002 "recette"
- 3 049.00 € au compte 001 "dépense".

Vote : à l'unanimité

Délibération N°2021-12

BUDGET PRIMITIF 2021 « A Jodot »

Le Conseil vote le Budget Primitif 2021 pour les sommes suivantes :

- Dépense : 7 011.94€
- Recette : 7 011.94€

Vote : à l'unanimité

Délibération N°2021-13

VENTE DE BOIS ET TRANSPORT

M. le Maire propose de facturer à :

- Mme BORSCHNECK Nicole :
 - Vente de 6 stères de bois à 10€ soit : 60€
 - Transport de 11 stères de bois à 5€ soit : 55€
 - Pour un total de : 115€
- M. COMBEAU Claude :
 - Transport de 1 stère de bois à 5€ soit : 5€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
APPROUVE
La proposition de facturation de ces fournitures et services.

Vote : 5 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Délibération N°2021-14

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT DU LOYER DU RESTAURANT LE CHALET

Par courrier du 13 janvier 2020, Mme Brigitte LUTZ, gérante du restaurant « Le Chalet », a sollicité de la commune la gratuité des loyers pour la période de fermeture administrative imposée par l'urgence sanitaire Covid-19.

M. le Maire demande leur avis aux conseillers. A la suite du débat un consensus se dégage proposant de :

- Considérer que le loyer de 1248€ se décompose en :
 - 300€ pour la partie privée (logement) ;
 - 948€ pour la partie professionnelle (hôtel / restaurant) ;
- Réduire le loyer à 300€ pour la période de novembre à février, soit 4 mois, afin de tenir compte des difficultés liées à la fermeture administrative du Chalet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
APPROUVE
cette proposition

Vote : 5 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Délibération N°2021-15

DEVIS POUR REPARATION DES CLOCHES DE L'EGLISE

Des éléments supportant les cloches de l'église du village doivent être remplacés pour des raisons de sécurité. Il s'agit du mouton droit de la cloche N°2 et des brides rondes de la cloche N°3.

M. le Maire présente le devis de la société Bodet Campanaire pour réaliser les travaux nécessaires. Ce devis se monte à 2879,00 € HT. M. le Maire rappelle que la société Bodet Campanaire est titulaire du contrat de maintenance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ

Le devis de la société Bodet Campanaire d'un montant de 2879,00 € HT

AUTORISE

M. le Maire à signer ce devis.

Vote : à l'unanimité

Délibération N°2021-16

TRAVAUX DE REFECTION DU CARRELAGE DE LA COLONIE JEANNE-D'ARC

M. le Maire présente au conseil deux devis relatifs à la réalisation de ces travaux ?

- Société PARISOT pour un montant de 15275.00 € HT
- Société BIASUTTO pour un montant de 12250.00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

De confier les travaux à la Société BIASUTTO pour un montant de 12250.00 € HT.

AUTORISE

M. le Maire à signer le devis, sous réserve d'un engagement de la part de la société BIASUTTO à terminer les travaux pour la fin du mois d'avril 2021.

M. BIASUTTO Mickaël n'a pris part ni au débat ni au vote pour des raisons de conflits d'intérêts.

Vote : à l'unanimité


Divers

- M. le Maire donne lecture d'un document émis par M. VOUAUX René proposant des circuits de balades courtes et faciles à proximité immédiate de Pierre-Percée. Ces balades seraient destinées non pas aux randonneurs mais aux personnes désirant juste faire un petit tour au bord du lac, visiter le village et ses environs ou encore visiter le château.
- M. le Maire informe le conseil qu'un contrat de 6 mois a été signé avec Mme DELONG Séverine qui remplacera Mme MARQUART Sabrina pendant ses congés de maternité.

Fin de la séance : 19 heures 45

Le Secrétaire de séance

Christian MONASSE



Le Maire

Denis GUYON

